## Les frontières de la France sont ouvertes aux voyageurs selon les modalités suivantes :

		Preuve de vaccination (vaccins reconnus par l'EMA*)	Motif impérieux	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
	À destination d'un pays vert	<b>~</b>	(sous réserve des règles du pays de destination)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
		Je ne suis pas vacciné	(sous réserve des règles du pays de destination)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
	En provenance d'un pays vert	<b>✓</b>	Ø	Test PCR ou antigénique négatif < 48h <sup>(1)</sup>	Test antigénique ou PCR aléatoire	Ø
		Je ne suis pas vacciné	Ø	Test PCR ou antigénique négatif< 48h <sup>(2)</sup>	Test antigénique ou PCR aléatoire	Ø

<sup>(1)</sup> Sauf pour les arrivées en provenance d'un État membre de l'Union européenne, Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.

		Preuve de vaccination (vaccins reconnus par l'EMA*)	Motif impérieux	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
	À destination d'un pays orange	<b>√</b>	(sous réserve des règles du pays de destination)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
		Je ne suis pas vacciné	Liste des motifs impérieux des pays oranges (sous réserve des règles du pays de destination **)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
	En provenance d'un pays orange	✓	Ø	Test PCR ou antigénique négatif < 48h	Test antigénique ou PCR aléatoire	Ø
		Je ne suis pas vacciné	Liste des motifs impérieux des pays oranges	Test PCR ou antigénique négatif < 48h <sup>(3)</sup>	Test antigénique ou PCR aléatoire	Auto-isolement de 7 jours et test en fin de période

<sup>(3)</sup> Test PCR ou antigénique négatif < 24h pour le Royaume-Uni.

<sup>(2)</sup> Test PCR ou antigénique négatif < 24h pour les arrivées en provenance d'un État membre de l'Union européenne, Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.

<sup>\*</sup>La liste des vaccins reconnus par l'EMA: Pfizer/Comirnaty, Moderna, AstraZeneca/Vaxzevria/Covishield, Janssen.

<sup>\*\*</sup> La liste dont les règles sont les plus strictes s'applique.

## Les frontières de la France sont ouvertes aux voyageurs selon les modalités suivantes :

→ Les mesures de motifs impérieux et de quarantaine appliquées aux adultes s'étendent dans les mêmes conditions aux mineurs les accompagnant.

		Preuve de vaccination (vaccins reconnus par l'EMA*)	Motif impérieux	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
	À destination d'un pays rouge	<b>√</b>	(sous réserve des règles du pays de destination)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
		Je ne suis pas vacciné	Liste des motifs impérieux des pays rouges (sous réserve des règles du pays de destination **)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
	En provenance d'un pays rouge	<b>✓</b>	Ø	Test PCR ou antigénique négatif < 48h	Test antigénique ou PCR aléatoire	Ø
		Je ne suis pas vacciné	Liste des motifs impérieux des pays rouges	Test PCR ou antigénique négatif < 48h	Test antigénique ou PCR systématique	Quarantaine obligatoire de 10 jours contrôlée par les forces de sécurité

		Preuve de vaccination (vaccins reconnus par l'EMA*)	Motif impérieux	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
	À destination d'un pays rouge écarlate	Avec ou sans preuve de vaccination	Liste des motifs impérieux des pays rouges écarlates (sous réserve des règles du pays de destination **)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
	En provenance d'un pays rouge écarlate	Avec ou sans preuve de vaccination	Liste des motifs impérieux des pays rouges écarlates	Test PCR <48h ou antigénique négatif < 24h	Test antigénique ou PCR systématique	Quarantaine obligatoire de 10 jours contrôlée par les forces de sécurité <sup>(4)</sup>

<sup>(4)</sup> En cas de test positif à l'arrivée, une mesure d'isolement de 10 jours dans un lieu déterminé par le représentant de l'État dans le département sera prononcée, après examen de la situation individuelle, et contrôlée par les forces de sécurité intérieure.

<sup>\*</sup>La liste des vaccins reconnus par l'EMA: Pfizer/Comirnaty, Moderna, AstraZeneca/Vaxzevria/Covishield, Janssen.

<sup>\*\*</sup> La liste dont les règles sont les plus strictes s'applique.

## Les frontières de la France sont ouvertes aux voyageurs selon les modalités suivantes :

→ Les mesures de motifs impérieux et de quarantaine appliquées aux adultes s'étendent dans les mêmes conditions aux mineurs les accompagnant.

	Motif impérieux	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
À destination du Royaume-Uni <sup>(1)</sup>	✓	Selon les règles en vigueur au Royaume-Uni	Selon les règles en vigueur au Royaume-Uni	Selon les règles en vigueur au Royaume-Uni
En provenance du Royaume-Uni <sup>(1)</sup>	<b>✓</b>	Test antigénique ou PCR de moins de 24h	Test antigénique ou PCR aléatoire	Quarantaine obligatoire de 10 jours contrôlée par les forces de sécurité <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Les règles s'appliquent aux personnes vaccinées et non-vaccinées.

<sup>(2)</sup> Cette obligation de quarantaine pourra être levée à compter de 48h, sous réserve de pouvoir justifier d'un test (PCR ou TAG) négatif.

<sup>\*</sup>La liste des vaccins reconnus par l'EMA: Pfizer/Comirnaty, Moderna, AstraZeneca/Vaxzevria/Covishield, Janssen.